

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 19

Le 24 octobre 2009 à 9 h 45 à Noaillan, l'Assemblée Plénière Extraordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 15 octobre 2009

### ***Etaient présents à la réunion :***

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN (Noaillan), Cécilia MATEU-BAREL, Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Jean-Jacques SCHMIT, Dominique PAIROYS (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Mireille CREMEL (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Marielle CRUSE, Sandra BAROT (Préchac); André L'AZOU, Isabelle DEXPERT (Pompéjac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys).

### ***Absent excusé :***

Jean BELIARD (Villandraut)

### **Ordre du jour :**

#### ***Modification des statuts du Syndicat Mixte du Sauternais***

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le Comité Syndical du Syndicat a délibéré favorablement sur la modification de statuts au cours de sa séance du 25 juin 2009.

Madame la Présidente invite donc le Conseil Communautaire à se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat, à savoir ;

1. Suppression des compétences qui ne sont pas exercées par le syndicat : assainissement, service extérieur des pompes funèbres,
2. Transformation du syndicat en syndicat à la carte avec les compétences suivantes :

Compétences optionnelles :

- Eau potable (Bommes, Fargues, Léogeats, Noaillan, Sauternes),
- Collecte des Ordures Ménagères (Bommes, Fargues, Léogeats, Roaillan, Sauternes),
- Voirie, hors parties agglomérées, Bommes, Fargues, Léogeats, Roaillan, Sauternes).

Le Conseil Communautaire, Madame la Présidente entendue, accepte :

1. La suppression des compétences qui ne sont pas exercées par le syndicat : assainissement, service extérieur des pompes funèbres,
2. La transformation du syndicat en syndicat à la carte avec les compétences suivantes :

Compétences optionnelles :

- Eau potable (Bommes, Fargues, Léogeats, Noaillan, Sauternes),
- Collecte des Ordures Ménagères (Bommes, Fargues, Léogeats, Roaillan, Sauternes),
- Voirie, hors parties agglomérées, Bommes, Fargues, Léogeats, Roaillan, Sauternes).

Les statuts seront annexés à la présente délibération.

## ***Investissement voirie 2009 – analyse des offres et choix de l’entreprise***

Madame la Présidente expose à l’Assemblée que la Commission d’Appel d’Offres dûment convoquée s’est réunie le 14 octobre 2009 à 14 h pour l’analyse des offres concernant les candidatures pour les travaux de grosses réparations sur la voirie communautaire.

La Direction Départementale de l’Équipement a rappelé que ;

- Ce Marché est passé selon une procédure adaptée,
- Les critères de jugement des offres sont de 80 % pour le prix et 20 % pour la qualité de l’offre,
- En tant que Maître d’œuvre, elle a estimé ces travaux à 269 998,80 € HT

L’analyse des offres porte sur les entreprises suivantes ;

N°Ordre	Entreprise	Offre HT	Note prix	Note Qualité	Pondération	Classement
1	EUROVIA	246 582,65	5,2	10	6,16	6
2	PEPIN	212 371,15	9,1	10	9,28	2
3	CHATAIGNE	224 558,70	7,7	10	8,16	3
4	STR	239 571,77	6	10	6,8	5
5	ETPR	231 799,90	6,9	10	7,52	4
6	SGREG	292 482,70	0	10	2	8
7	EIFFAGE TP	204 704,15	10	10	10	1
8	FAYAT TP	264 183,37	3,2	10	4,56	7

Madame la Présidente propose de retenir selon les conclusions du Maître d’œuvre l’entreprise EIFFAGE TP, l’offre étant la plus avantageuse économiquement pour 204 704,15 € HT soit 244 826.16 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Retenir l’entreprise EIFFAGE TP pour la réalisation des travaux sur la voirie communautaire 2009,
- Charge Madame la Présidente de signer le marché et toutes autres formalités nécessaires à l’exécution de la présente.

### ***PLU Villandraut***

Madame la Présidente donne lecture de l’extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Villandraut qui s’est réuni le 17 septembre 2009.

La rédaction de cette dernière suscitant débat contradictoire, Madame la présidente, propose de surseoir à la décision.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De surseoir à la validation du PLU de la Commune de Villandraut.

Laurence HARRIBEY	Alain CAPS
Jean-Pierre AUROUX	Sophie LAULAN
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Marielle CRUSE	Roselyne LALANNE
Sandra BAROT	Dominique PAIROYS
Jean-Jacques SCHMIT	
Maryse BANQUET RENARD	Mireille CREMEL
André L’AZOU	Isabelle DEXPERT
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET